Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20250409-2025-18-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE MARTINIQUE

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **Mercredi 09 avril 2025**

Délibération n°2025 - 18
Adoption des Ponts 2025

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 09 avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso du Comité du 12 mars 2025
   Finances
2. Examen et Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Principal
3. Examen et Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Annexe CFME
4. Attribution d'une subvention à l'Association des Amis du PNRM pour gestion des sites en 2025
   Ressources Humaines
5. Ponts 2025
   Administration
6. Réponse à la demande du PNRM en tant qu'organisme d'intérêt général
   Questions Diverses

Membres	
en exercice	53
Présents	21
Procurations	09
Exprimés	30

Vote
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de la convocation : 26 mars 2025

Membres présents
Pour la CTM → Mesdames N. ACCUS ADAINE – M-A RAVIN – Mr F. ISMAIN.
Pour les Communes
→ **Membres Titulaires** : Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) – Mr J. DOMERGUE(François) - Mr J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) - Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) – Mr C. PALIN (Trinité).
→**Communauté d'agglomération** : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (Suppléante CACEM).

Membres titulaires absents ayant donné procuration
→**Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse - Pointe) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr. S. THALMENCY(Lorrain) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr E. GABRIEL(Marin) à Mme K. SALIBER (Morne- Vert) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière Salée) à Mr E. JEAN BAPTISTE(Fonds Saint Denis) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr C. CYRILLE(Prêcheur) - Mr M. GOBALSAMY(Saint Pierre) à Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr C. SAINT CYR(Sainte Anne) à Mr G.GLONDU(Rivière Pilote) – Mr B. BIROTA à Mr R. DULYMBOIS (Robert).

Membres titulaires absents
→**CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL - F. CARIUS – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE – E. DUFEAL.
→**Communes** : Mr B. BABIN(Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin).
→**Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absents excusés :
Mme N. LIMIER(CTM) - Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr A. BIRON (Case Pilote) – Mme M-J. LAMIN (Saint Joseph) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets).

Assistaient à la Réunion
Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20250409-2025-18-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2025

PREFECTURE DE MARTINIQUE

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,

Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,

Vu le calendrier de l'année 2025 et les jours fériés s'y rapportant,

Considérant qu'il est d'usage de laisser à l'appréciation de l'autorité territoriale qui en décide de l'opportunité, d'accorder au personnel des jours de congés supplémentaires dès lors qu'ils se situent entre deux jours fériés appelés traditionnellement « pont »,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
à l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité Syndical

Article 1
Adopte les journées de « ponts » 2025 s'appliquant à l'effectif du Syndicat Mixte selon le tableau récapitulatif figurant ci-dessous :

EVENEMENTS	DATES DES PONTS
Jeudi 01 mai 2025 : Fête du Travail	Vendredi 02 mai 2025
Jeudi 22 mai 2025 : Abolition de l'esclavage	Vendredi 23 mai 2025
Mardi 11 novembre 2025 : Armistice 1918	Lundi 10 novembre 2025

Article 2
Donne mandat au Président pour signer les actes nécessaires à l'application de la présente décision.

Article 3
la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 9 avril 2025

Le Président,

Félix ISMAIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES